



LES COMITÉS DE QUARTIER

Ville de Colomiers



Réunion du mercredi 6 avril 2022
18h30 - 20h30

Lieu : Maison Citoyenne de la Naspe

Compte-rendu de réunion

PARTICIPANT·E·S

AUTHESSERRE Jean-Louis
CAYROL Arnaud
Représentant CITOY'ENR

DIDON Vincent

ROUQUETTE Geneviève
Association MAC ADAM

EXCUSÉ·E·S

BERTHIER Brigitte
FLEIRE Jean-Pierre
RIAUX Mariame

BARTHES Laetitia

CLEMENT Sophie

LALLEMAND Louis
Représentant ENERCOOP

SAUNE Jean-Marc

BOUILLE Dominique
GRECO Éric
ZEGUILE Pascale

BONNET Catherine

COHEN Anne-Lise

Correspondante de quartier

LEBEAU Virginie

CLERC Christian
LACAN Maxime

Ordre du jour

- Présentation des coopératives de production citoyenne d'énergie renouvelable par les représentants de CITOYEN'R, et d'ENERCOOP
- Temps d'échanges sur les actualités du Comité de quartier

I. Présentation des coopératives de production citoyenne d'énergie renouvelable

Le Comité de quartier des Hauts de Colomiers porte une réflexion sur la zone naturelle -N- du Bassac/Aussonelle.



La Zone N correspond aux espaces naturels de la commune qu'il convient de préserver en raison de la qualité du site, des paysages, des boisements. Délimitée en partie par l'Aussonnelle et traversée par le ruisseau du Bassac, elle est ponctuée de massifs boisés et d'alignements d'arbres sur les coteaux situés au Nord et au Nord-ouest de la commune. Les espaces ouverts se prolongent vers le territoire voisin de la commune de Cornebarrieu. En zone N, le principe d'inconstructibilité dans un but de sauvegarde du territoire est posé. Une partie spécifique de la zone suscite leur intérêt : celle de l'ancienne décharge.

Un membre, averti dans les Transitions Ecologiques, a porté à la connaissance du Comité deux Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif -SCIC- : ENERCOOP et CITOY'ENR. Une rencontre est initiée ce jour afin qu'elles présentent leur objet ainsi que des éventualités de développement dans cette zone.

De forme privée et d'intérêt public, les SCIC associent des personnes physiques ou morales autour d'un projet commun alliant efficacité économique, développement local et utilité sociale. Elles ont pour objet la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale. ENERCOOP et CITOY'ENR ont pour principe la lucrativité limitée, 57,5% des bénéfices sont réinvestis dans le développement et la promotion des énergies renouvelables.

CIToy'ENR

Objet : Production citoyenne d'énergie renouvelable.

L'activité de cette coopérative est de mettre en œuvre des projets citoyens et participatifs dans la production d'énergie renouvelable. Elle s'appuie sur des valeurs :

- **De gouvernance collective** : fonctionnement démocratique de type coopératif - SCIC-, transparence des rôles et décisions
- **D'ancrage local** : citoyens, collectivités et entreprises de l'aire urbaine de Toulouse
- **De finalité non spéculative** : essaimage dans de nouveaux projets, rémunération sobre du capital
- **D'une approche globale** : accélérer la transition énergétique, être moteur de l'économie sociale et solidaire.

CIToy'ENR est porteuse du projet pour la Ville de Colomiers sur le Groupe scolaire Alain SAVARY, et le Centre de Loisirs du Cabirol.

L'action de CIToy'ENR a également un volet de sensibilisation en organisant des ateliers d'échanges dans les lieux des installations, des animations de stands dans des événements, des ateliers de sensibilisations sur les sujets de l'énergie, la gouvernance collective ou la transition énergétique.

ENERCOOP

Objet : Production et autoconsommation d'électricité 100% renouvelable.

ENERCOOP Midi-Pyrénées agit pour la réappropriation citoyenne des enjeux énergétiques en Midi-Pyrénées. Cette coopérative à lucrativité limitée et à gouvernance locale est un service citoyen de l'énergie pour une transition collective. Leurs missions se déclinent en :

- **Commercialisation** d'une offre d'électricité 100% renouvelable d'ENERCOOP auprès des particuliers, professionnels et collectivités locales
- **Approvisionnement** en direct auprès des producteurs locaux d'électricité hydraulique, solaire, éolienne et biomasse
- **Développement** de nouveaux moyens de production d'énergie renouvelable pour couvrir les besoins en électricité des sociétaires, grâce à des centrales d'électricité renouvelable en circuit court
- **Accompagnement** des personnes qui veulent produire de l'électricité renouvelable
- **Sensibilisation, formation et mobilisation** des citoyen·nes autour des enjeux de transition et de sobriété énergétique.

Le principe de ces deux coopératives est d'associer le plus possible à la gouvernance, à la prise de décisions toutes les parties prenantes du territoire. D'autres actions sont également déclinées afin de favoriser l'adhésion au projet, des actions de sensibilisations en direction des partenaires, des citoyen·nes. Enercoop Midi-Pyrénées est en discussion avec Citoy'enR pour co-investir sur des projets de centrales au sol.

Les membres du Comité de quartier sont intéressés par les démarches présentées. Les représentants des deux SCIC informent que le contexte et l'évolution du cadre législatif, notamment la transposition d'une loi européenne qui porte sur les communautés énergétiques, -Cf. loi « Énergie-climat », loi « Climat et résilience » ainsi que l'ordonnance du 3 mars 2021- Tableau de synthèse, devraient à priori faciliter les démarches. Un membre du Comité demande si la commune aurait d'autres terrains pouvant accueillir ce type de projet. Le débat s'ouvre sur la question de la rémunération de certains prestataires, sur la démarche spéculative recherchée par certaines entreprises et les approches commerciales de certains prestataires qui se font sur des terres agricoles. Les SCIC sont dans un procédé complètement différent, leur modèle économique s'inscrit dans un cercle vertueux.

Le Comité souhaite porter une attention particulière sur la préservation de la faune. L'installation d'un parc photovoltaïque permet de créer un espace sanctuarisé pour la petite faune. Des partenariats avec des sociétaires de ces deux SCIC -comme les apiculteurs d'Occitanie par ex., ou pour de l'éco-pâturage- peuvent être créés selon la volonté du collectif porteur de projet. Le but de cette réunion est de présenter la mise en œuvre d'un projet de parc photovoltaïque.

Si le Comité souhaite amorcer cette démarche, il convient que le projet puisse être présenté dans un premier temps au Pôle Projets de la Mairie « La Ville qui respire » afin de préparer une présentation aux élu.e.s. Des points saillants peuvent être mis en avant :

- *Proximité avec la zone de maraîchage urbain*
- *Parcelle de terrain dégradée -zone de l'ancienne décharge-*
- *Zone de protection « petite faune » -espace sanctuarisé-*
- *Développement d'un projet participatif avec une réelle portée citoyenne*
- *Axe Éducation Populaire avec actions de sensibilisation sur la thématique des transitions.*

II. Actualité du Comité de quartier

Proposition d'organiser un atelier « Fresque du climat »

La « fresque du climat » est un atelier scientifique, collaboratif et créatif conçu pour sensibiliser de façon ludique au changement climatique. Basée sur l'intelligence collective, elle est une initiation sur le fonctionnement du climat et sur les conséquences de son dérèglement.

Christian CLREC propose de pouvoir animer cet atelier aux membres du Comité des Hauts de Colomiers. Deux dates sont retenues : mardi 19, et mercredi 20 avril. Le Comité s'organise en autonomie via WhatsApp pour convenir de l'horaire. => *cette proposition pourrait-elle se décliner sur les autres comités de quartier ?*

Commission COMMUNICATION

Catherine BONNET fait un retour rapide de la réunion qui s'est tenue en Mairie le 29 mars dernier en présence de Dimitri FOLTRAN -Directeur de la Communication de la Ville- Elle informe les membres que le compte-rendu de cette réunion se trouve dans le CLOUD du Comité.

En première action, la commission souhaite pouvoir mettre à jour le site des Comités de quartier et l'alimenter régulièrement de l'actualité du Comité de quartier. La récurrence souhaitée est de pouvoir éditer des mises à jour tous les mois et demi.

A-L COHEN informe le Comité de la possibilité de diffuser sur le panneau numérique une affiche informant de la reprise de l'activité du Comité de quartier. La boîte mail du Comité est active, les membres de la commission COMMUNICATION sont dépositaires des codes d'accès.

CLOUD

Il convient que le CLOUD soit nettoyé, en effet, des fichiers sont présents et n'ont pas d'utilité. Les droits ne sont pas ouverts pour tous. Il sera demandé à Maxime LACAN de vérifier l'ouverture des droits à l'identique pour chacun des membres => *nettoyage et ouverture des droits à toutes et tous fait le 09/04/2022.*

Le diagnostic en marchant

Un diagnostic en marchant a été fait par les membres du Comité le samedi 26 mars dernier. Un dossier a été fait et doit être transmis aux services par A-L COHEN. => *le dossier de présentation réalisé par le Comité de quartier a été transmis au service compétent de la Ville. L'ensemble des constats posés par ce diagnostic concerne des interventions de la compétence de Toulouse Métropole. Le Service Relation Usagers et Domaine Public a saisi Toulouse Métropole pour assurer le suivi du dossier.*

Au travers de ses missions de veille sociale et technique, la Maison Citoyenne de la Naspe organise un diagnostic en marchant qui a pour objet de mobiliser un groupe d'usagers pour effectuer des marches exploratrices dans le quartier en proximité de la Maison Citoyenne. La date du 15 avril prochain est posée.

La Fête citoyenne de la Maison Citoyenne

L'an dernier la fête citoyenne a été annulée en raison du contexte sanitaire. Cette année elle est programmée au 21 mai prochain. Le thème proposé est : le Brésil -thème envisagé l'an dernier -. Des animations sont également envisagées :

- Atelier de CAPOEIRA
- Baby-foot géant, et structures gonflables
- Tournoi de foot sur le petit terrain entre les immeubles -partenariat avec Association Consortium Animation-
- Stands d'ateliers créatifs, vente de bracelets brésiliens
- Food-truck et concert le soir sur la place de la Naspe

Le Comité de quartier peut s'associer, s'il le souhaite, à cette fête citoyenne. Dans ce cas, une réflexion sur les modalités de sa participation est à porter. Il conviendrait que le Comité puisse réfléchir de sa présence et de son action lors de cette animation. Plusieurs éventualités sont possibles :

- Soit un stand du Comité permettant de présenter son action et d'aller vers les habitants par ex.,
- Soit le Comité propose et finance une animation.

La Maison Citoyenne doit organiser une réunion afin de préparer cette fête. Le Comité sera convié. La commission ANIMATION doit se voir le 13 avril prochain et mettra à l'ordre du jour cette fête citoyenne. => *report de la Fête citoyenne au 17 septembre. Le Comité de quartier doit rencontrer prochainement l'équipe de la Maison Citoyenne en présence du Pôle Participation Citoyenne -Tiers-Lieux citoyens-*.

III. Tableau synthèse

<p><u>Présentation des coopératives de production d'énergie renouvelable</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ ENERCOOP, CITOY'ENR ☞ Loi « Énergie-climat » https://www.ecologie.gouv.fr/loi-energie-climat ☞ Loi « Climat-résilience » https://www.ecologie.gouv.fr/loi-climat-resilience ☞ Ordonnance du 3 mars 2021 https://urlz.fr/i4ll ☞ Un temps de travail au sein du Comité est à prévoir afin de préparer un dossier de présentation aux élu-e-s. Des points saillants peuvent être mis en avant : <ul style="list-style-type: none"> ☞ Proximité avec la zone de maraîchage urbain ☞ Parcelle de terrain dégradée -zone de l'ancienne décharge- ☞ Zone de protection « petite faune » -espace sanctuarisé- ☞ Développement d'un projet participatif avec une réelle portée citoyenne ☞ Axe Éducation Populaire avec actions de sensibilisation sur la thématique des transitions.
<p><u>Atelier Fresque du Climat</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Atelier collaboratif portant sur l'initiation au dérèglement climatique et ses conséquences ☞ Un membre propose d'animer une fresque du climat aux autres membres intéressés ☞ Deux dates sont retenues : le 19 et 20 avril prochain ☞ Cet atelier pourrait être proposé aux autres Comités de quartier ?
<p><u>Commission COMMUNICATION</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ La commission a assisté à la réunion en Mairie avec le Directeur de la Communication de la Ville ☞ Une mise à jour régulière -tous les mois et demi- sera faite de la page du Comité sur le site Internet des comités. ☞ Possibilité de territorialiser une diffusion sur le panneau numérique du quartier : informer de la reprise d'activité du Comité de quartier avec une création d'affiche ☞ Boîte mail du Comité est active : seuls les membres de la commission COMMUNICATION sont dépositaires des codes d'accès.
<p><u>CLOUD</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Nettoyer le CLOUD des fichiers inutiles, fait le 9 avril ☞ Ouvrir les mêmes droits à l'ensemble des membres, fait le 9 avril
<p><u>Diagnostic en marchant</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Samedi 26 mars à 14h30, en proximité de la Maison Citoyenne de la Naspe ☞ Un dossier a été édité par le Comité et doit être transmis aux services de la Mairie
<p><u>Fête citoyenne de la Maison Citoyenne de la Naspe</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Date du 21 mai reportée au 17 septembre prochain ☞ Thème BRÉSIL ☞ Le Comité souhaite participer, doit se réunir pour définir le contenu de sa participation ☞ Une rencontre est prévue avec la Maison Citoyenne le 18 ou le 19 mai prochain
<p><u>CLOUD</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Présentation des possibilités de cet outil

Fin de réunion 20h30
